

FABRICATION DE VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT EUROPÉEN

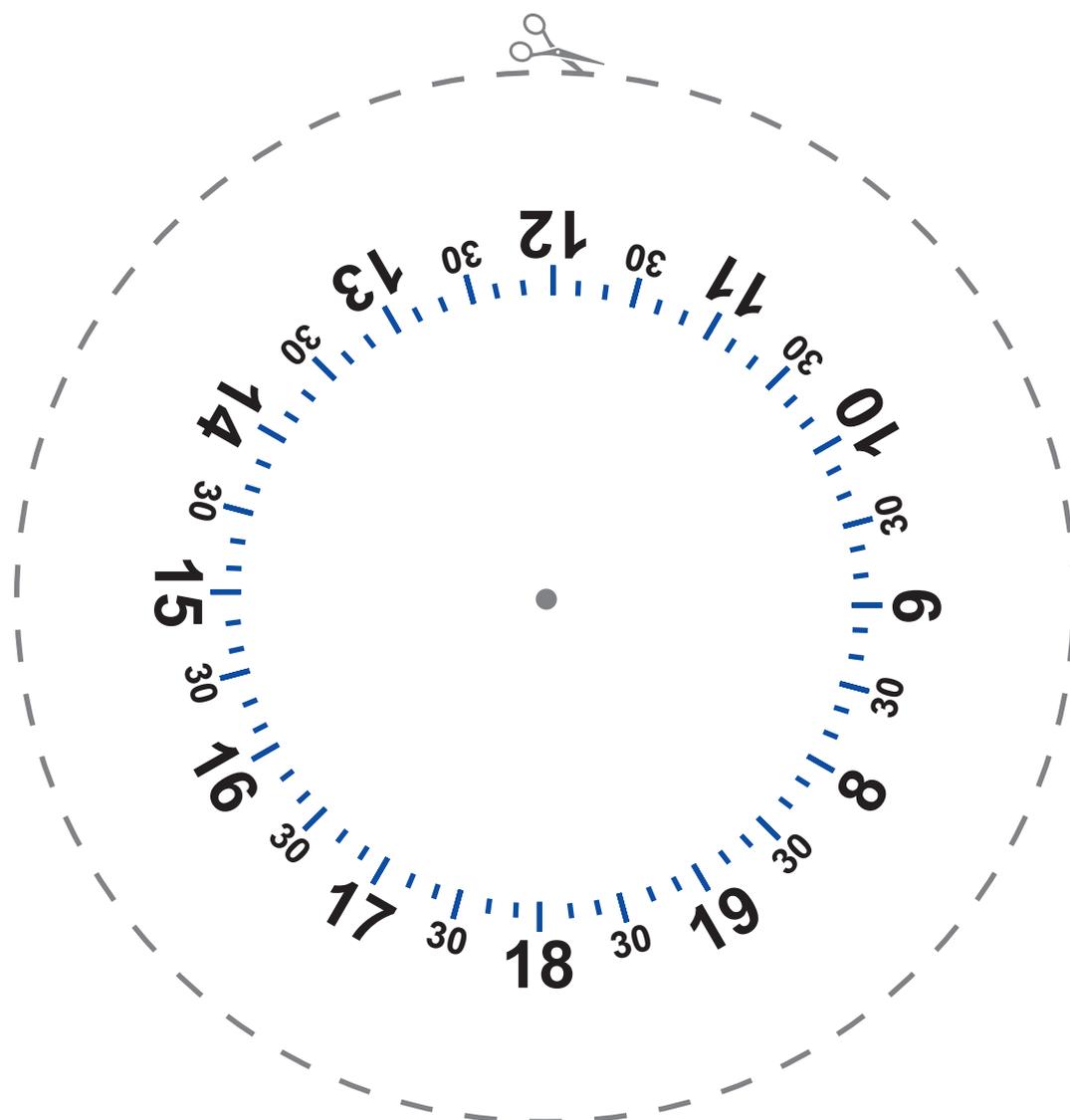
Depuis le 15 février 2016, plusieurs parkings du centre-ville sont en « zone bleue ». Pour y stationner, vous devez obligatoirement apposer votre disque.

Avec ce kit à imprimer, vous pouvez réaliser facilement votre propre disque.

Il vous suffit :

- d'imprimer ces trois pages (face, cercle et dos)
- de découper selon les pointillés
- de percer un trou au centre, sur le repère
- d'assembler les trois éléments à l'aide d'une attache parisienne. Si vous n'en avez pas, vous pouvez venir en chercher une à l'accueil de la mairie.

Vous pouvez aussi agraffer les coins afin d'assurer la fixation du disque.





HEURE D'ARRIVÉE





Flashez-moi !



Zones et horaires de stationnement
sur www.mairie-crest.fr

Ce kit est proposé par la Ville de Crest.
*Une « attache parisienne » pour assembler votre kit
vous sera remise sur demande à l'accueil de la Mairie.*

« Zone Bleue : partageons le centre-ville ! »

Ce disque doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement dans la zone réglementée et sur la face interne, ou à proximité du pare-brise, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Est assimilé à un défaut d'apposition de disque le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexactes ou de modifier ces informations alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation. (Code de la route, article R417-3)

MAIRIE DE CREST
Place du Docteur Maurice Rozier 26400 CREST
www.mairie-crest.fr
Tél. 04 75 76 61 31
admin@mairie-crest.fr

